

CONVENTION SANTÉ/FAMILLE 2025-2028

VAL DE CHER CONTROIS



Partenaires signataires :



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



Préambule

Porteuse d'une grande ambition pour son territoire et ses habitants, notre Communauté de communes Val de Cher Controis est profondément engagée en faveur du développement des familles qui la composent.

Cette action se concrétise par la Convention Santé et Famille dont le mérite est de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs : la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay, les trois communautés professionnelles territoriales de santé : Asclépios, Sologne Vallée du Cher, La Salamandre, la Mutualité Sociale Agricole et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher.

Parce que nos familles sont la cellule essentielle de toute communauté humaine et l'assise de la société, le développement et l'attractivité du Val de Cher Controis sont conditionnés à la qualité des services qui leur sont proposés.

Ainsi, la Communauté de communes Val de Cher Controis a été le premier EPCI départemental à s'engager dans une telle démarche en 2017, en partenariat avec la CAF et l'ARS : cette expérience nous a permis de tenir un diagnostic territorial identifiant les enjeux et les objectifs tant en matière d'accès aux soins que de services aux familles.

A l'image de la phase de diagnostic, l'élaboration du plan d'actions est le fruit d'un travail collectif entre les élus et nos partenaires autour de 4 axes stratégiques :

- 🏡 Développer l'accompagnement des publics vulnérables
- 🏡 Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille
- 🏡 Renforcer la promotion et la prévention de la santé
- 🏡 Développer la Santé Environnementale

Comme vous pouvez le constater, la Convention Santé et Famille cristallise l'action de notre Communauté de communes. Véritable incubateur de notre politique sociale, elle est notre instrument d'action principal dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'animation de la vie locale.

En unissant les différents acteurs de la santé, du médico-social et du social à différents niveaux - communal, intercommunal, départemental voire régional - elle a vocation à créer une unité en matière de proposition de services à la personne.

Affirmer nos familles dans leur constitution, permettre les conditions sociales et sanitaires qui favorisent l'épanouissement de chacun de leurs membres, tels sont les principes qui guident la politique menée par la Communauté de communes Val de Cher Controis.

Le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis

Jacques PAOLETTI

Table des matières

I. La Communauté de Communes Val de Cher Controis	p1
A. Présentation de l'intercommunalité	p1
1. Bassin de vie	p1
2. Une croissance démographique en perte de vitesse	p1
3. Une population vieillissante	p2
4. Structure de la population	p2
B. Profil sociodémographique de la population	p3
1. Structure familiale des allocataires	p4
2. Des niveaux-socio-économiques faibles sur certains secteurs géographiques	p4
II. La démarche de la Convention Santé et Famille	p6
A. Deux dispositifs imbriqués au service d'une dynamique territoriale	p6
1. Le Contrat Local de Santé (CLS)	p6
2. La Convention Territoriale Globale (CTG)	p7
B. Processus d'élaboration de la Convention Santé Famille	p8
1. La réalisation du diagnostic	p8
2. Les groupes de travail thématiques	p8
C. Extrait du diagnostic	p8
1. Une politique petite enfance – enfance - jeunesse volontaire	p8
2. Etat de santé et maladies chroniques	p10
3. Santé environnementale	p11
III. La Convention Santé et Famille	p13
Article 1 : Parties signataires	p13
Article 2 : Périmètre géographique de la Convention	p13
Article 3 : Partenaires	p13
Article 4 : Objet du contrat	p14
Article 5 : Engagements des signataires	p14
Article 6 : Durée du contrat	p15
Article 7 : Révision du contrat	p16
Article 8 : Résiliation du contrat	p16
Article 9 : Recours contentieux	p16
Article 10 : Gouvernance et évaluation du contrat	p17
Signature des co-contractants	p18
IV. Programme d'actions	p20
Axe 1 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables	p21
Axe 2 : Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille	p30
Axe 3 : Renforcer la promotion et la prévention de la santé	p43
Axe 4 : Développer la Santé Environnementale	p50

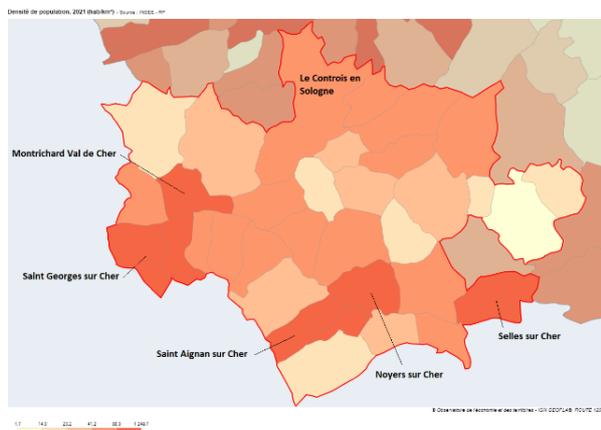
I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

A. Présentation de l'intercommunalité

Située au sud du département du Loir-et-Cher, la Communauté de Communes Val de Cher Controis est composée, depuis 2019, de 33 communes (suite de la fusion d'Ouchamps, Fougères-sur-Bièvre, Feings, Thenay et Contres en Le Controis-en-Sologne). Il s'agit de la troisième intercommunalité du département derrière l'Agglopolys (Communauté d'Agglomération de Blois) et celle des Territoires Vendômois.

Sur les 33 communes que compte la Communauté de Communes Val de Cher Controis, 17 comptabilisent plus de 1000 habitants. Parmi elles, on dénombre 6 grandes communes de plus de 2500 habitants : Le Controis en Sologne (6719 habitants), Selles sur Cher (4342 habitants), Montrichard Val de Cher (3645 habitants), Saint Aignan sur Cher (2821 habitants), Saint George sur Cher (2723 habitants) et Noyers sur Cher (2677 habitants).

Ce territoire est peu densément peuplé (58.2 habitants au km²) en comparaison avec la région Centre-Val de Loire (65.7 habitants au km²) et la France Métropolitaine (120.4 habitants au km²). Cependant, il est plus peuplé que le département du Loir-et-Cher (51.8 habitants au km²).



1. Bassins de vie

Le territoire Val de Cher Controis est articulé autour de trois bassins de vie en lien direct avec les agglomérations voisines : Romorantin pour la zone de Selles sur Cher, Blois pour celle de Contres et Amboise ou Tours pour Montrichard Val de Cher.

On distingue en particulier la Vallée du Cher qui concentre des populations en difficulté, avec du chômage et des niveaux de qualification peu élevés. Les situations économiques et sociales de la population au nord du territoire, aux environs de Contres semblent plus favorables.

2. Une croissance démographique en perte de vitesse

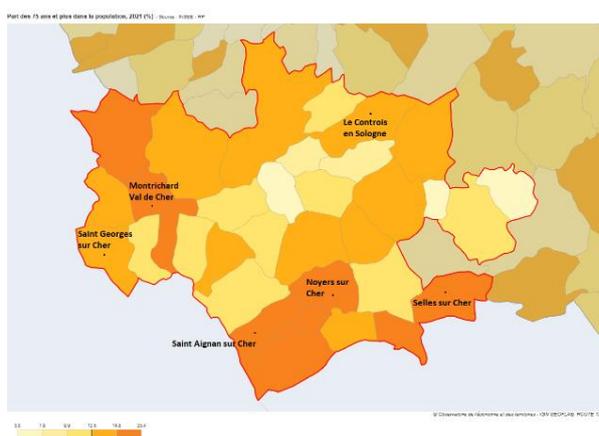
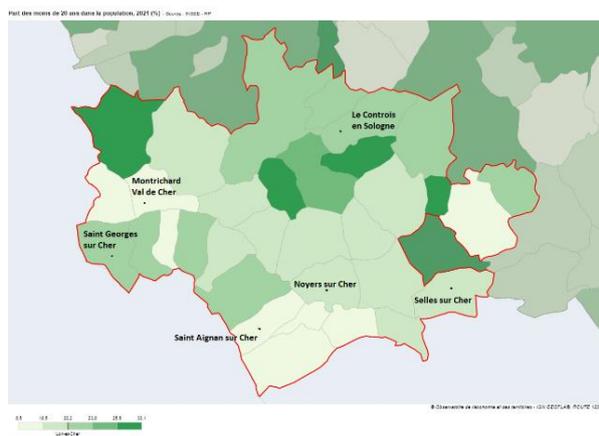
La Communauté de Communes Val de Cher Controis connaît une perte démographique de 0.34% par an entre 2015 et 2021, ce qui est supérieure à la moyenne départementale (-0.23%) et régionale (-0.03%). Le solde naturel du territoire reste également négatif (-0.57%) sur la période à la différence du solde migratoire qui est de 0.23% entre 2015 et 2021.

On observe des variations démographiques au sein du territoire. Certaines communes présentent des variations positives, notamment dans le secteur nord et à l'ouest aux alentours de Montrichard Val de Cher (Fresnes, Oisly, Sassay, Choussy, Vallières les Grandes, Saint Georges sur Cher, Favrolles sur Cher et Mareuil sur Cher) tandis que d'autres communes (Seigy, Angé, Méhers Montrichard Val de Cher, Chissay en Touraine, Chémery et Selles sur Cher) connaissent une décroissance démographique. La partie centrale de la Communauté de Communes continue de perdre des habitants.

3. Une population vieillissante

La part de population de plus de 75 ans est en constante augmentation (+2.6% entre 1999 et 2021) dans la CC Val de Cher Controis. Elle y est supérieure à celle du Loir-et-Cher (14.6% pour la CCVCC contre 12.5% pour le département), de la région (11.0%) et de la France métropolitaine (9.7%). Bien qu'ayant un effectif plus important que celui des séniors, la population jeune

âgée de moins de 20 ans n'a cessé de diminuer sur le territoire, notamment entre 1963 et 2021 passant de 13 052 habitants en 1963 à 9696 en 2021. Ces chiffres suivent globalement le processus de vieillissement démographique observé sur le reste de la région et de la France, qui se poursuivra dans les prochaines années.



4. Structure de la population

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes Val de Cher Controis compte 46 971 habitants (324 504 dans le département du Loir-et-Cher, 2 573 303 habitants en région Centre-Val de Loire et 65 505 213 habitants en France métropolitaine).

La Communauté de Communes Val de Cher Controis recense sur son territoire 9698 jeunes de moins de 20 ans, soit 20.6% de la population totale. Cette proportion est inférieure à celles des territoires de référence : 22.2% dans le département, 23.3% dans la région et 23.6% pour la France Métropolitaine.

Sur le territoire d'étude, 13 581 personnes de plus de 65 ans sont recensées en 2021, ce qui représente 28.9 % de l'ensemble de la population, proportion cependant supérieure à celles des territoires de référence : 25.7 % dans le Loir-et-Cher, 23.0 % en Centre-Val de Loire et 20.5 % en France Métropolitaine.

Au cours de la même année, la Communauté de Communes Val de Cher Controis compte 6866

personnes de plus de 75 ans, leur proportion sur ce territoire étant également supérieure à celle des autres territoires, soit sont recensées en 2021, 12.5% au niveau départemental, 11.0% au niveau régional et 9.7% au niveau national.

Au regard de ces données, on observe un vieillissement de la population de la CC Val de Cher Controis en comparaison avec les territoires de référence.

Au recensement de la population en 2021, la CC Val de Cher Controis comptabilise 21 728 ménages composés de 45 408 personnes, ce qui correspond à 2.09 personnes par ménages. Les ménages isolés, c'est-à-dire constitués d'une personne, représentent 36.3% des ménages, proportion inférieure à celle du département (37.1%), de la région (38.0%), de la France métropolitaine (38.2%).

On totalise au cours de la même année sur le territoire 11 958 familles, couples avec ou sans enfants, ce qui représente 55.0% des ménages.

POPULATION PAR AGE AU 1^{ER} JANVIER 2021

	Population	Population de moins de 20 ans		Population de 65 ans et plus		Population de 75 ans et plus		Indice de vieillissement (65 ans et plus / moins de 20 ans)
		Effectifs	% de la population	Effectifs	% de la population	Effectifs	% de la population	
CC Val de Cher Controis	46 971	9 698	20,6	13 581	28,9	6 866	14,6	140,0
Loir-et-Cher	324 504	72 879	22,2	84 289	25,7	41 007	12,5	115,7
Centre-Val de Loire	2 573 303	600 016	23,3	592 394	23,0	282 655	11	98,7
France Métropolitaine	65 505 213	15 462 071	23,6	13 823 784	20,5	6 356 673	9,7	89,4

Source INSEE RP 2021

Cette proportion est toutefois supérieure à ce qui est observé sur les territoires de référence (Loir-et-Cher : 53.6%, Centre-Val de Loire : 52.1%) et France métropolitaine (50.4%). Concernant les

familles monoparentales, elles représentent 7.6% des ménages du territoire d'étude, proportion inférieure à celle du département (8.3%), de la région (8.8%) et de la France métropolitaine (9.7%).

STRUCTURE DES MENAGES AU 1ER JANVIER 2021

	Nombre de ménages	Population des ménages	Nombre de ménages d'une personne		Nombre de familles couples avec ou sans enfants		Nombre de familles monoparentales		Nombre d'autres ménages sans familles		Nombre moyen de personnes par ménages
			effectifs	en %	effectifs	en %	effectifs	en %	effectifs	en %	
CC Val de Cher Controis	21 728	45 408	7 882	36,3	11 958	55,0	1 657	7,6	220	1,0	2,09
Loir-et-Cher	151 274	319 305	57 127	37,1	81 104	53,6	12 546	8,3	1 497	1,0	2,11
Centre-Val de Loire	1 181 700	2 511 090	449 813	38,0	615 342	52,1	103 975	8,8	14 438	1,2	2,12
France Métropolitaine	29 856 174	64 282 363	11 407 040	38,2	15 041 483	50,4	2 910 265	9,7	497 387	1,7	2,15

Source INSEE RP 2021

B. Profil sociodémographique de la population

Le recensement de 2021 dénombre 4950 résidences locataires sur le territoire de la CC Val de Cher Controis. Ainsi 22.8% des ménages habitant en résidences principales sont locataires de leur logement. Cette proportion est inférieure à celle observée dans le département (29.8%), la région (34.3%) et en France métropolitaine (40.3%).

En 2021, parmi les résidences locataires, on dénombre 1532 logements HLM, ce qui représente 7% des ménages locataires vivant en HLM. Cette

proportion est inférieure à celles des territoires de référence, soit 12% en Loir-et-Cher, 14.2% en région Centre-Val de Loire et 14.6% en France métropolitaine.

De même, il est à noter que, le nombre de résidences locataire dans la CC Val de Cher Controis a légèrement augmenté, passant de 4830 en 2014 à 4950 en 2021. On observe ainsi une augmentation de résidences locataires de +0.1% sur le territoire d'étude, cette évolution est inférieure à

celle du département (-0.1%), identique à celle de la région, et inférieur à celle de la France métropolitaine (+0.3%).

1. Structure familiale des allocataires

Au 31 décembre 2022, la CC Val de Cher Controis dénombre 7 285 allocataires. L'analyse de la structure familiale du territoire met en évidence que 38.92% des allocataires sont des familles de couples avec enfants, soit une proportion supérieure à celle du département (36.68%), de la région (34.8%) et la France métropolitaine (33.2%).

La proportion de familles de couples sans enfant parmi les allocataires est de 5% sur le territoire d'étude, soit une proportion équivalente aux zones géographiques de comparaison (5.2% dans le Loir-et-Cher, 4.8% pour le Centre-Val de Loire et 4.7% pour la France métropolitaine).

Les familles monoparentales représentent 14.9% des allocataires de la CC Val de Cher Controis soit un taux proche de celui des autres territoires (14.5% au niveau départemental, 14.8% au niveau régional et 15.2% au niveau national).

STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES AU 31 DECEMBRE 2022

	Nombre d'allocataires	Personnes seules (allocataires isolés)		Couples sans enfants		Couples avec enfant(s)		Familles monoparentales	
		Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires
CC Val de Cher Controis	7285	2982	41,1	360	5,0	2835	38,9	1087	14,9
Loir-et-Cher	57 467	25 180	43,8	2966	5,2	20 976	36,5	8345	14,5
Centre-Val de Loire	493 283	224 522	45,5	23 861	4,8	171 833	34,8	73 067	14,8
France Métropolitaine	13 751 111	6 444 661	46,9	651 131	4,7	4 561 637	33,2	2 093 682	15,2

Source: CNAF/CAF

2. Des niveaux-socio-économiques faibles sur certains secteurs géographiques

Au 31 décembre 2022, 3 353 demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont été recensés dans la CC Val de Cher Controis (dont environ 1500 de catégorie A).

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 19.1% de l'ensemble des DEFM A du territoire, soit un effectif de 193 individus. Cette proportion reste supérieure à celle des territoires de référence (14.4% au niveau départemental et 14.3% au niveau régional).

Au sein de la population féminine, on compte 803 personnes en catégorie A, ce qui représente 50.4% de l'ensemble des DEFM A du territoire, ce qui est équivalent au département du Loir-et-Cher (49.3%) et à la région (50.0%).

Fin 2022, la proportion des sénior (de 50 ans et plus) DEFM A est de 48.2% sur le territoire d'étude (soit 522 personnes), proportion supérieure à celle du Loir-et-Cher 31.4% et de la région Centre Val de Loire (28.0%)

Selon le recensement de population de 2021, 37 241 personnes de 15 ans et plus sont non scolarisées dans la CC Val de Cher Controis. Parmi elles, 16.5% sont sans qualification ou avec de faibles niveaux de formation (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges). Cette proportion est plus importante que celle du département (14.8%), de la région (13.9%) et de la France hexagonale (12.9%). On observe une baisse de l'effectif de 5.9% sur la période 2010-2021, baisse également marquée sur les territoires de référence (-5.4% dans le Loir-et-Cher, -4.8% dans la région

Centre Val de Loire et -4.7% sur le territoire national). S'agissant des titulaires d'un bac +2 et plus la CC Val de Cher Controis, on obtient une proportion de 6.2% de la population de 15 ans et plus non scolarisée du territoire. Cette proportion est également faible en comparaison des territoires de référence (7.9% au niveau départemental, 8.7% au niveau régional et 10.9% au niveau national).

D'après la DGFIP, la CC Val de Cher Controis compte 21 566 foyers fiscaux en 2022, dont

10 158 foyers fiscaux imposés, ce qui représente 47.1% des foyers imposés au cours de la même année. Cette proportion est inférieure à celle des territoires de référence (département : 51.2%, région : 52.5%, France hexagonale : 52.1%).

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est de 25 414 euros sur le territoire d'étude en 2022, montant plus faible que ceux des territoires de référence (27 262 dans le Loir-et-Cher, 28 118 en région Centre Val de Loire et 30 658 en France métropolitaine).

NIVEAU DE FORMATION EN 2021

	Population de 15 ans ou + non scolarisée		Sans qualification ou faibles niveaux de formation (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges)		Titulaires d'un Bac +2 et plus	
	2010	2021	% de la population des 15 ans et + non scolarisés		% de la population des 15 ans et + non scolarisés	
			2010	2021	2010	2021
CC Val de Cher Controis	37 072	37 241	22,4	16,5	N/A	6,2
Loir-et-Cher	249 932	252 975	20,2	14,8	N/A	7,9
Centre-Val de Loire	1 888 498	1 929 789	18,7	13,9	N/A	8,7
France Métropolitaine	46 819 860	49 526 381	17,6	12,9	N/A	10,9

Source: INSEE - ORS Centre-Val de Loire

II. LA DEMARCHE DE LA CONVENTION SANTE ET FAMILLE

A. Deux dispositifs imbriqués au service d'une dynamique territoriale

Le 16 octobre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire. L'ambition de cette Convention Santé et Famille est d'articuler les politiques de santé et de famille mises en œuvre sur le territoire communautaire et ainsi être la pierre angulaire du projet de territoire de la Communauté de Communes.

Fort de la réussite de cette première édition, il a été décidé de renouveler la Convention Santé et Famille pour une deuxième édition.

1. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST), du 21 juillet 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé de contractualiser avec des collectivités locales pour la mise en place d'actions spécifiques sur son territoire. Ces actions visent à répondre aux besoins de proximité des populations.

La loi HPST prévoit en effet une disposition d'ordre général : « la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus avec l'Agence et les collectivités territoriales et leur groupement portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et d'accompagnement médico-social » (Article L.1434-17 du Code de la Santé Publique).

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de dix ans. Elle se concrétise à travers des Projets Régionaux de Santé, définis par les Agences Régionales de Santé.

Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 :

- **Objectif n°1** : Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la

santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie

- **Objectif n°2** : Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée
- **Objectif n°3** : Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises.

D'après l'article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique, le Projet Régional de Santé (PRS) est constitué de :

- Un cadre d'orientation stratégique (COS)
- Un schéma régional de santé (SRS)
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)

Les trois axes d'action du Projet Régional de Santé 2023-2028 sont les suivants :

- **Axe 1** : L'accès à la santé
- **Axe 2** : Bien-être, qualité, pertinence et résilience
- **Axe 3** : Parcours spécifiques

Ces trois axes sont déclinés dans le schéma régional de santé (SRS) 2023-2028 en 57 objectifs opérationnels.

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de

contractualisation entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner le PRS sur le territoire.

2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec la CAF de Loir-et-Cher se sont achevés au 31 décembre 2022, laissant place à la Convention Territoriale Globale (CTG). La CTG, signée en 2023 et 2024, favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Sur le plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la CAF de manière structurée et priorisée. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG a pour objectifs de :

1. Clarifier l'action des acteurs sociaux

- Recenser l'ensemble des interventions de chacun pour faire apparaître l'articulation de ces interventions
- Mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la branche Famille en vue de mieux prendre en compte les besoins du territoire
- Structurer, vis-à-vis des partenaires, l'offre globale de service de la CAF

2. Gagner en efficience

- Objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire
- Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques

Ces deux dispositifs fonctionnent suivant une méthodologie similaire :

- Réalisation d'un diagnostic territorial partagé
- Mise en place de réunion avec les acteurs du territoire pour définir des priorités
- Rédaction d'un contrat associé à un plan d'actions
- Animation, tout au long du contrat, par un chargé de mission pour faire vivre et permettre la réalisation des objectifs.

Par ailleurs, les thématiques se rapprochent très fréquemment : famille, jeunesse, prévention, logement, mobilité, etc...

C'est pourquoi, aux yeux des élus du Val de Cher Controis, il était plus efficient de faire fusionner ces deux dispositifs.

Cette démarche, inédite en 2017, est le socle du projet de territoire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

B. Processus d'élaboration de la Convention Santé et Famille

1. La réalisation du diagnostic

Contrairement à la première édition de la Convention, il n'a pas été possible, pour des raisons de services, de faire appel à l'Observatoire Régional de la Santé Centre-Val de Loire afin de réaliser le diagnostic de territoire.

Ainsi la réalisation de ce diagnostic a été effectué par la Communauté de Communes Val de Cher Controis sur la base d'un diagnostic réalisé par l'ARS et d'un second par l'ORS en 2023. Il s'appuie également sur les données transmises par les partenaires (CAF, MSA, CPAM, l'Observatoire des Territoires et FREDON).

2. Les groupes de travail thématiques

À la suite du diagnostic, il a été proposé 4 axes de travail pour cette nouvelle convention, qui ont été validés en Comité de Pilotage, le 30 janvier 2024.

- Développer l'accompagnement des publics vulnérables
- Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille
- Soutenir une dynamique territoriale en renforçant la prévention et la promotion de la santé
- Développer la Santé Environnementale

Une fois les axes validés, 9 Comités Techniques (CoTech) ont eu lieu à la CCVCC entre juin et septembre 2024, réunissant 43 partenaires autour des différents thèmes dans l'optique de créer les futures fiches actions.

C. Extrait du diagnostic

1. Une politique petite enfance - enfance - jeunesse volontaire

La Communauté de Communes Val de Cher Controis a connu, sur la période 2020-2022, 1 134 naissances (recensement CAF) sur son territoire (342 naissances en 2022). Cela correspond à une baisse de -3.32% des naissances entre la période 2017-2019 et la période 2020-2022. Cette baisse s'observe au niveau départemental (-1.62%) sur les mêmes périodes.

L'âge moyen des mères a augmenté depuis 10 ans et atteint désormais 29.6 ans. Cependant, pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, cet âge moyen est inférieur : 28.7 ans.

Au 31 décembre 2022, selon la CAF de Loir-et-Cher, la Communauté de Communes comptabilise 178 assistantes maternelles et

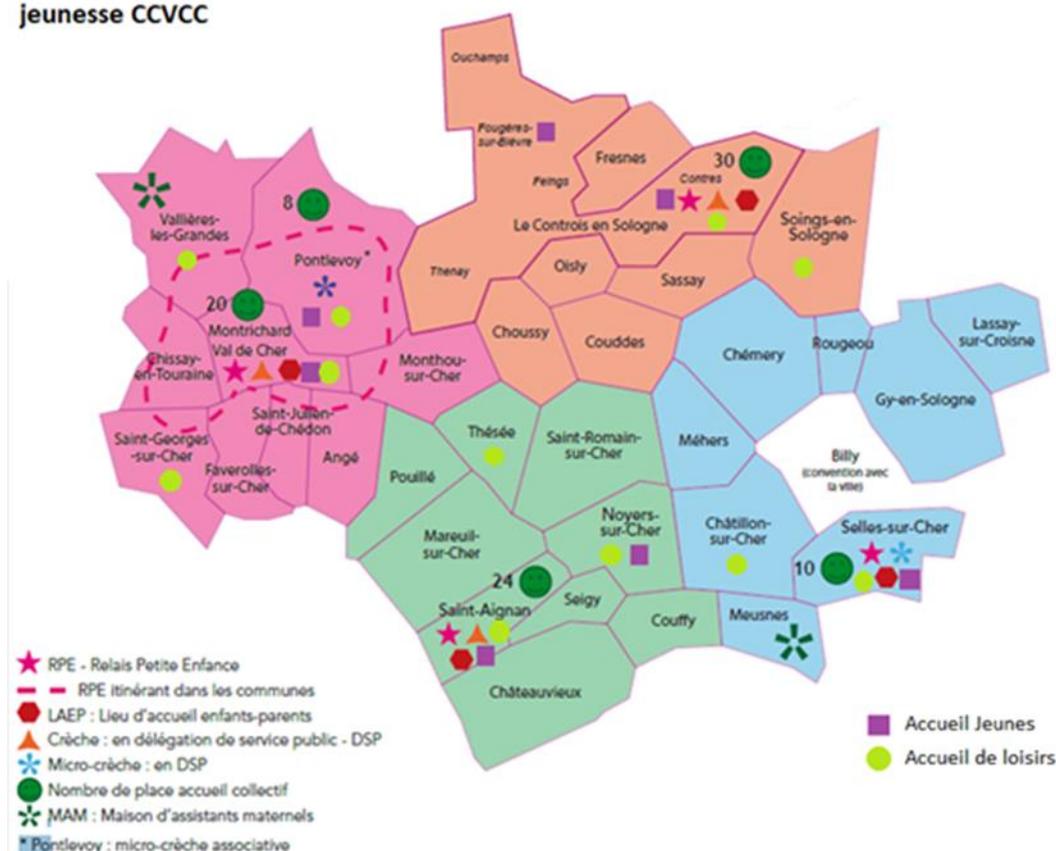
1239 dans le Loir-et-Cher. Entre 2020 et 2022, on recense une baisse annuelle moyenne de -3.7% du nombre d'assistante maternelle sur le territoire contre -4.4% à l'échelle départementale. Ce qui équivaut à 16 assistantes maternelles pour 100 enfants (CAF et MSA confondues) sur la CC Val de Cher Controis, contre 14.3 pour 100 enfants pour le département. 50% des assistantes maternelles du territoire a plus de 50 ans.

Le territoire communautaire est couvert par 4 RPE (Relais Petite Enfance) dont le rôle est d'informer les parents et les assistants maternels et d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration des pratiques dans le respect de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. Les animatrices des RPE travaillent en concertation

avec les assistants maternels afin de proposer des temps d'éveil et de socialisation aux enfants qu'ils accueillent. En 2023, 83 assistants maternels différents se sont déplacés avec 333 enfants différents aux ateliers d'éveil.

En matière de structure d'accueil collectif (crèches, micro-crèches...) le territoire d'étude en compte 5, ce qui représente une capacité d'accueil collectif de 92 places. En effet, sur le territoire d'étude sont présente trois crèches (Contres, Saint Aignan sur Cher et Montrichard) et deux micro-crèches (Pontlevoy et Selles sur Cher).

Carte petite enfance et jeunesse CCVCC



En 2021, a été créé le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Les espaces sont mutualisés avec ceux des RPE. Il s'agit de lieu qui accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents ou grands-parents ou TISF- Technicienne d'Intervention Sociale Familiale). Le LAEP ne propose pas d'activités mais met à disposition un espace de jeu adapté pour les enfants. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontre pour les parents. Le public est accueilli par deux professionnels de formations différentes afin d'apporter des réflexions diversifiées. Le LAEP est ouvert 42 semaines par an et a accueilli en 2023, 671 familles venus sur les 4 sites confondus contre 332 en 2021.

La politique enfance/jeunesse laisse apparaître deux volets : l'aspect loisirs éducatif correspondant aux activités extrascolaires ainsi que l'accompagnement social : aide aux projets de vie du jeune.

Ainsi les équipes d'animateurs des secteurs jeunes organisent des activités et accompagnent les initiatives et les projets portés par les jeunes. Expression artistique et culturelle, sport et loisirs, protection de l'environnement, solidarité...

La Communauté de communes Val de Cher-Controis propose des activités de loisirs à tous les enfants de 3 à 11 ans, en dehors du temps scolaire. 10 Accueils de Loisirs sans hébergement à

Châtillon sur Cher, Le Controis en Sologne, Montrichard Val de Cher, Noyers sur cher, Saint Aignan sur cher, Saint Georges sur cher, Selles sur cher, Soings en Sologne, Pontlevoy et Vallières les Grandes. Pour les plus âgés, 7 accueils jeunes sont

en place à travers le Communauté de Communes à : Le Controis en Sologne, Fougères sur Bièvre, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Noyers sur Cher, Saint Aignan sur Cher et Selles sur Cher.

❖ Une certaine précarité renforcée par des phénomènes d'isolement

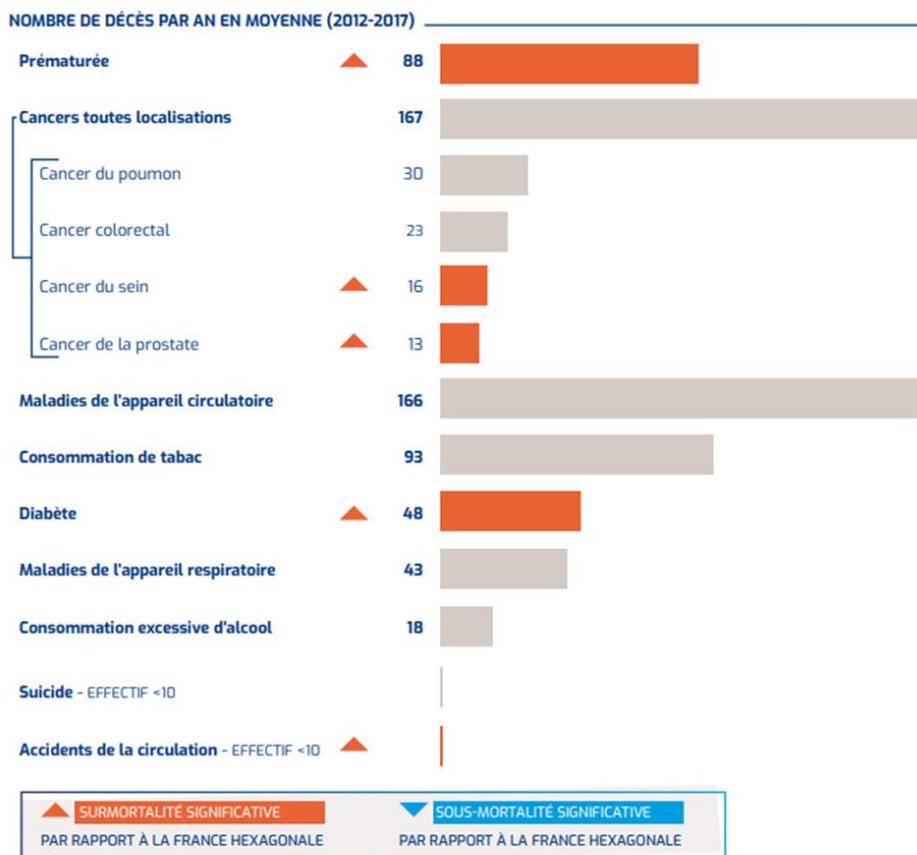
La Communauté de Communes s'inscrit sur un territoire étendu et vaste, pas toujours bien desservi par les transports en commun. De fait, certains habitants peuvent se retrouver isolés et loin des lieux d'informations ou d'orientation en cas de besoin.

Plus particulièrement, on note que les monoparents représentent une part importante de la population « fragile », voire précaire du territoire. 49.40% des familles monoparents avec un ou des enfants vivent sous le seuil de bas revenus (avec moins de 60% du niveau de vie médian) et 29.27% vivent au-dessus du seuil de bas revenu grâce aux

prestations de la CAF. 80% des monoparents du territoire sont en situation de bas revenus ou de fragilité.

Dans ce domaine, il apparaît donc utile de soutenir les actions menées qui luttent contre l'isolement, même si celles-ci sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Certaines peuvent viser une intégration par certaines activités sociales, culturelles, sportives, ou répondre à des problématiques spécifiques (difficultés parentales, familiales, financières) afin d'éviter aux personnes de rester seules face à leurs difficultés.

2. Etat de santé et maladies chroniques



Sources : Inserm CépiDC, Insee - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Le département du Loir-et-Cher se caractérise globalement par des taux comparatifs de mortalité (TMC) pour 100 000 habitants proches de ceux observés en région Centre-Val de Loire et en France hexagonale soit 930.5 contre, respectivement, 934.6 et 930.9. Cependant, le TMC de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis est supérieur à ceux des territoires de références avec 969.3 décès pour 100 000 habitants (643 décès/an en moyenne entre 2012 et 2017).

Dans la CC Val de Cher-Controis, les cancers (toutes localisations confondues) constituent la 1^{ère} cause de mortalité. La seconde cause de décès parmi la population du Val de Cher-Controis, à égalité avec les cancers, sont les maladies de

l'appareil circulatoire avec 167 décès en moyenne par an entre 2012 et 2017.

Il est à noter, l'augmentation de la mortalité par diabète sur la Communauté qui est d'environ 48 décès par an sur la période de référence. Ce chiffre est également en surmortalité significative par rapport à la France hexagonale. La CC Val de Cher-Controis a un TSM entre 47.06 et 61.27 décès / 100 00 habitants, contre 46.4 pour le département, 48.0 pour la région Centre-Val de Loire et 45.6 pour la France métropolitaine. On remarque que les hommes sont plus touchés que les femmes (62.4 décès/100 000 habitants contre 33.7 pour les femmes) au niveau départemental, ce qui se reflète également au niveau régional et national.

3. Santé environnementale

La qualité de l'air est satisfaisante, ne dépassant pas les valeurs limites imposées en ce qui concerne le dioxyde d'azote et les particules fines 10 et 2.5. Pour ce qui est de l'ozone, 2 jours de dépassement du seuil de protection de la santé en 2021.

En ce qui concerne l'eau, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, pour ce qui est des pesticides, on peut noter que trois communes dépassent la teneur maximale en ESA métolachlore (Vallière-les-Grandes 0.25µg/l, Fresnes 0.35µg/l et anciennement Contres dans Le Controis-en-Sologne 0.35µg/l). En ce qui concerne le nitrate, la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux

destinées à la consommation humaine a fixé à 50 mg/l la concentration maximale admissible en nitrates. En 2021, un certain nombre de communes présentent une teneur moyenne en nitrates dans les eaux distribuées comprise entre 25 et 40 mg/l. Ce sont les communes de Fresnes, Le Controis-en-Sologne, Soings-en-Sologne, Rougeou et Vallières-les-Grandes. S'agissant des autres communes du territoire, elles présentent une teneur moyenne en nitrates inférieure à 25 mg/l.

D'après le recensement de l'INSEE en 2021, 6 777 logements de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ont été construits avant 1945, soit 31.2% du parc privé. Ce pourcentage est largement au-dessus des territoires de référence.

	Résidences principales datant d'avant 1945				
	2015		2021		Evolution (%)
	Effectifs	en %	Effectifs	en %	
CC Val de Cher Controis	7 497	35,1	6 777	31,2	-10,6
Loir-et-Cher	44 469	29,9	39 622	26,2	-12,2
Centre-Val de Loire	244 013	28,6	219 029	18,5	-11,4
France Métropolitaine	6 738 707	23,2	6 129 740	20,6	-9,9

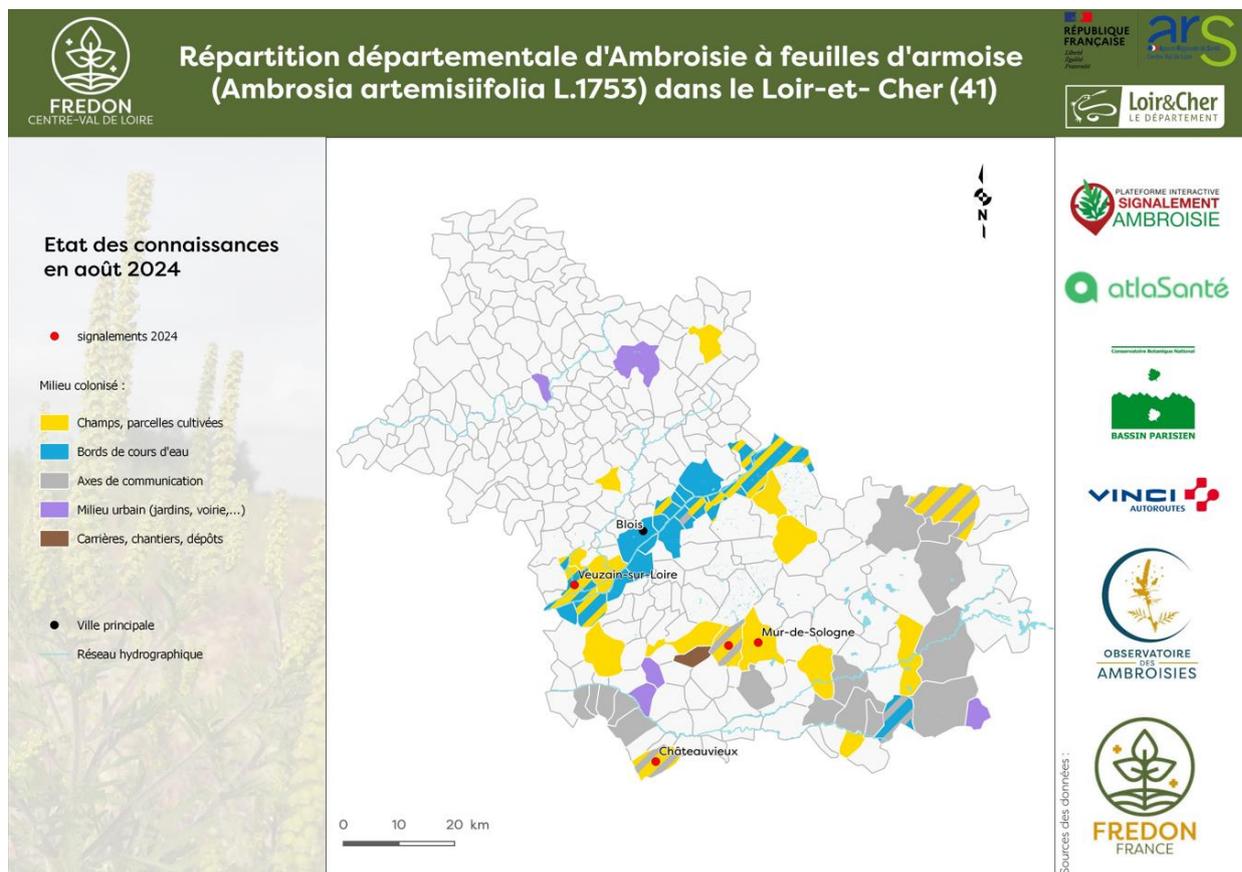
Source: INSEE RP 2021-2015

Pour ce qui est des espèces à enjeux pour la santé humaine telles que les chenilles processionnaires du pin et du chêne, elles sont aujourd'hui présentes sur la France entière.

En août 2024, il a été dénombré quatre communes du Val de Cher Controis ayant signalé la présence de pied d'ambroisie : Châteauvieux, Pontlevoy, Soings-en-Sologne et Contres (commune du Controis en Sologne).

En septembre 2023, seule Soings-en-Sologne avait signalé des plants de Berce du Caucase, malgré tout une vigilance est à maintenir du fait du caractère envahissant de la plante.

Afin de se protéger au mieux contre ces EESH, il est nécessaire de former un maximum de référent santé environnementale afin d'effectuer le signalement et orienter les habitants, professionnels et élus dans les démarches à réaliser en cas de découverte d'un EESH.



III. La Convention Santé et Famille

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- ❖ L'Etat, représenté par le Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay, Laurent VIGNAUD
- ❖ L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loir, représenté par son directeur départemental, Eric VAN WASSENHOVE
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, représentée par sa directrice départementale, Delphine LEVY
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, représentée par son président, Charles COUTE
- ❖ La Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, représentée par son directeur, Etienne LE MAUR
- ❖ La Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, représentée par son président, Pascal CORMERY
- ❖ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, représenté par son directeur, Pierre CUCHET
- ❖ La CPTS La Salamandre, représentée par sa directrice, Valérie BOURGEOIS
- ❖ La CPTS Asclépios, représentée par sa coordinatrice, Aude LELOUP
- ❖ La CPTS Sologne Vallée du Cher, représentée par son coordinateur, Quentin HEULINE
- ❖ La Communauté de Communes Val de Cher Controis, représentée par son président, Jacques PAOLETTI

Article 2 : Périmètre géographique de la Convention

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre de la Convention Santé Famille est le territoire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Les limites géographiques de la Convention n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches des territoires limitrophes.

Article 3 : Partenaires

La Convention Santé Famille a pour vocation d'être un dispositif partenarial. Depuis les réunions thématiques de juin à septembre 2024, la dynamique partenariale autour de la Convention Santé et Famille n'a cessé de croître. Ces partenaires comprennent à la fois les membres du COPIL et les membres des groupes de travail.

Nous retrouvons ainsi les professionnels libéraux, les professionnels du domaine du social, médico-

social, de la prévention, du domaine associatif, des élus...

Les partenaires non-signataires peuvent contribuer au financement des projets de la Convention Santé Famille et/ou être promoteur des actions du présent contrat. Par avenant, ils pourront également intégrer la Convention Santé Famille.

Article 4 : Objet du contrat

Le présent contrat vise à définir le projet stratégique du territoire Val de Cher Controis en termes de santé et de famille ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Cette Convention consiste à décliner, au plus près des besoins des communes et de ses habitants la

mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF, l'ARS, la CPAM, les CPTS, la MSA et la CCVCC.

Elle a pour vocation de renforcer les politiques territoriales, les partenariats entre acteurs, en structurant la dynamique du projet de territoire.

Article 5 : Engagement des signataires :

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente Convention :

L'**Etat** s'engage à :

- Solliciter les personnes ressources expertes

L'**Agence Régionale de Santé** s'engage à :

- Poursuivre le co-financement du poste de chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la Convention Santé Famille
- Consacrer un appui méthodologique avec les personnes référentes de l'ARS-Délégation Loir-et-Cher, qui pourra solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques
- Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions inscrites dans la Convention dans le cadre de dispositifs de demande de financement existants
- Mobiliser les moyens nécessaires au financement du diagnostic et de l'évaluation de la Convention Santé Famille

La **Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher** s'engage à :

- Poursuivre le co-financement du poste de chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la Convention Santé Famille
- Poursuivre le financement des postes de chargée de coopération CTG sur toute la durée de la Convention Santé Famille

et/ou une offre nouvelle en poste d'ingénierie

- Pérenniser ou développer les moyens financiers mis en œuvre dans le cadre de la CTG
- Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions inscrites dans la Convention dans le cadre de dispositifs de demande de financement existants
- Mobiliser les moyens nécessaires au financement du diagnostic et de l'évaluation de la Convention Santé Famille
- Poursuivre l'accompagnement du poste de chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la Convention Santé et Famille
- Consacrer un appui méthodologique avec les personnes référentes de la CAF de Loir-et-Cher, qui pourront solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques

Les engagements précédemment nommés pourront être revus au regard des évolutions réglementaires, des priorités et moyens financiers alloués par la Caisse Nationale des Allocations Familiales

La **Communauté de Communes Val de Cher Controis** s'engage à :

- Poursuivre le co-financement du poste de chargée de mission santé et famille sur

toute la durée de la Convention Santé Famille

- Poursuivre l'accompagnement de la chargée de mission Santé et Famille sur toute la durée de la Convention Santé Famille
- Evaluer la pertinence des résultats obtenus

La **Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine**

s'engage à :

- Pérenniser ou développer les moyens financiers mis en œuvre concernant les prestations de service liées aux structures d'accueils
- Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions inscrites dans la Convention dans le cadre de dispositifs de demande de financement existants
- Poursuivre l'accompagnement du poste de chargée de mission santé et famille pour soutenir les actions inscrites dans la Convention

La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** s'engage à :

- Mobiliser les moyens humains et financiers à sa disposition, afin d'accompagner la réalisation des projets et actions du contrat.

Ces moyens seront en particulier déployés pour réduire les écarts sociaux et/ou territoriaux d'indicateurs de santé, notamment sur les points suivants :

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Article 6 : Durée du contrat

La Convention est valable pour une durée de quatre années, à compter de sa signature.

- Mieux prévenir les cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète
- Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé tout au long de sa vie :
 - Se faire vacciner,
 - Recourir aux dépistages,
 - Prendre soin de santé, dont sa santé mentale,
 - Limiter les addictions de toutes sortes,
 - Observer les conseils donnés pour bien grandir ou mieux vivre avec une maladie
- Faire le point sur sa santé, notamment grâce à l'examen de prévention santé proposé au Centre d'Examens de Santé

Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, La Salamandre, Asclépios, Sologne Vallée du Cher**, s'engagent à :

- Poursuivre le déploiement d'actions de prévention, de santé sur le territoire de la Communauté de Communes, en lien avec la chargée de mission de la Convention Santé Famille
- Etablir un partenariat, via la Convention Santé Famille, concernant l'accueil des professionnels de santé et étudiants du territoire

Article 7 : Révision du contrat

❖ Révision du contrat

La présente convention pourra toutefois être révisée et complétée par les parties signataires au cours de ces quatre années (2025-2028).

Dans le cadre d'une modification du programme d'actions de la Convention Santé Famille, la décision et la validation reviendra au Comité de Pilotage. Les révisions pourront porter sur :

- L'intégration de nouveaux porteurs de projets à la Convention
- L'élargissement du programme d'actions grâce à l'ajout de fiches actions
- L'évolution des axes stratégiques
- L'ajustement de fiches actions annexées à la Convention

Article 8 : Résiliation du contrat

❖ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

❖ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

❖ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

❖ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 : Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 10 : Gouvernance et évaluation du contrat

❖ Le Comité de Pilotage

Cette instance de décision est présidée par le vice-président en charge de la politique santé de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider le diagnostic et le plan d'actions
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation de la Convention Santé Famille
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires
- Faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions

Sa composition est la suivante :

- Vice-président en charge de la politique santé de la Communauté de Communes Val de Cher Controis
- Vice-présidente en charge de la politique Enfance-Jeunesse et services à la population de la Communauté de Communes Val de Cher Controis
- Le directeur du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Val de Cher Controis
- La directrice du service petite enfance de la Communauté de Communes Val de cher Controis
- Le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé de Centre Val de Loire ou son représentant
- La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, ou un de ses représentants

- Le sous-préfet de Romorantin-Lanthenay, ou un représentant
- Le directeur de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, ou un de ses représentants
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher, ou un représentant
- Le coordinateur de la CPTS Sologne Vallée du Cher
- La coordinatrice de la CPTS Asclépios
- La directrice de la CPTS La Salamandre, ou un représentant
- Un membre du Comité Territorial de Santé
- La chargée de mission de la Convention Santé Famille

Le suivi est élaboré à toutes les étapes de la mise en œuvre de la Convention Santé Famille en concertation avec la chargée de mission et les porteurs d'actions.

L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la présente Convention sera effectuée à travers la valorisation de certains indicateurs de suivi et de résultats ;

Les partenaires, en tant que membre du comité de pilotage et/ou porteurs d'action, veilleront à fournir à la chargée de mission les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions inscrites dans la Convention.

Le suivi des travaux engagés, dans le cadre de la Convention Santé Famille, pourra donner lieu à un plan de communication adapté.

Signatures des co-contractants

A Le Controis-en-Sologne, le 10 décembre 2024

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay,



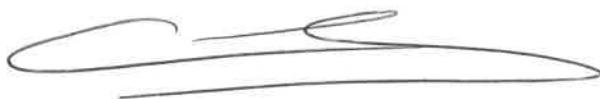
Laurent VIGNAUD

Le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis



Jacques PAOLETTI

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Le Directeur Départemental,



Eric VAN WASSENHOVE

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher



Delphine LEVY

Pour le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher,
La Directrice Adjointe,



Emmanuelle MATTA

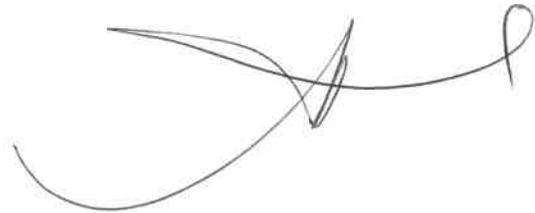
Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher



Charles COUTE

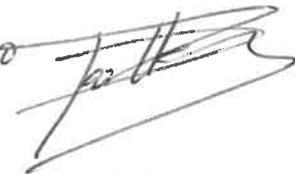
Le Président de la Mutualité
Sociale Agricole Berry-Touraine,
Pascal CORMERY,
représenté par

La Présidente de la CPTS
Sologne Vallée du Cher,



Joël GAILLARD

Claire ESPANEL

Po 

La Co-Présidente de la
CPTS La Salamandre,

Pour le Président de la CPTS Asclépios,
Membre du Conseil d'Administration,



Magali FLORANCE



Hervé BOUCHER

IV. PROGRAMME D' ACTIONS

AXE 1 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables

Action 1-1 : Améliorer la santé des Gens du Voyage présents sur le territoire

Action 1-2 : Poursuivre l'inclusion des personnes en situation de handicap

Action 1-3 : Poursuivre les actions en faveur du « Bien vieillir »

AXE 2 : Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille

Action 2-1 : Soutien à la parentalité et à l'éducation du jeune enfant

Action 2-2 : Accès à la citoyenneté, soutien aux projets de jeunes et à la fonction parentale

Action 2-3 : Pérenniser et optimiser l'offre de services existante de la petite enfance

Action 2-4 : Développer et maintenir les structures d'accueil existantes de l'enfance jeunesse

Axe 3 : Renforcer la promotion et la prévention de la santé

Action 3-1 : Développer la promotion de la santé sur le territoire

Action 3-2 : Améliorer la visibilité des différentes missions des acteurs de la santé, du médico-social et du social auprès des professionnels locaux et des élus

Action 3-3 : Accompagnement des professionnels de santé

AXE 4 : Développer la Santé Environnementale

Action 4-1 : Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

Action 4-2 : Sensibiliser aux Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH), aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et à la lutte antivectorielle (LAV)

Action 4-3 : Sensibiliser à l'éco-responsabilité

Axe 1 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables

Fiche action n°1-1 : Améliorer la santé des Gens du Voyage présents sur le territoire

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes Val de Cher Controis • Tsigane Habitat • APLEAT-ACEP
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Gens du Voyage présents sur la CCVCC
Constats	<p>La Communauté de Commune Val de Cher Controis a, en 2024, cinq aires d'accueil pour les voyageurs : Contres, Noyers, Saint Aignan, Selles et Chissay-en-Touraine et un Terrain Familial Locatif à Selles.</p> <p>La CCVCC délègue la gestion des aires à Tsigane Habitat qui met à disposition un travailleur social pour l'accompagnement des voyageurs.</p> <p>Dans le cadre du Comité Technique réunissant des partenaires en contact avec le public, nous avons pu faire plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forte déscolarisation ou décrochage scolaire de la part des enfants avec des parents qui reproduisent leur vécu ○ Problématique de suivi de l'absentéisme des enfants au sein des établissements, pas de signalement effectué ○ Des jeunes (12-14 ans) sont laissés à eux-mêmes et qui vandalisent ou ne respectent pas les espaces communs de la ville. Cela crée un sentiment d'insécurité chez les habitants et de l'impatience chez les voyageurs qui se questionnent de ce qui est fait pour les contrôler ○ Accès aux droits : Public qui vit « au jour le jour », pas d'anticipation, dans l'immédiateté, difficulté à faire des choix, ils ne donnent pas de sens aux explications concernant les conséquences de leurs actes (ou absence d'acte), ne sait pas lire ou difficilement

	<ul style="list-style-type: none"> • Santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficulté d'accès à un médecin, ou à des services, du fait de la discrimination ○ Peu de suivi, rattrapage vaccinal en retard ○ Comportements défavorables en matière d'alimentation : alimentation grasse et sucré dès le plus jeune âge ○ Mortalité prématurée : maladies cardio-vasculaires, diabète ○ Absence de la culture de la prévention
Objectif général	Améliorer la santé des Gens du Voyage présents sur le territoire communautaire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'interconnaissance Gens du Voyage/public, élus • Faire de l'éducation à la santé auprès des Gens du Voyage
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les aires d'accueil aux professionnels et au public pour une meilleure interconnaissance • Faire découvrir l'histoire et la culture des Gens du Voyage aux habitants (expositions photos, échanges, journée portes ouvertes des aires...) • Développer les actions de prévention et d'éducation en santé auprès des Gens du Voyage • Poursuivre le développement des TFL et l'entretien/développement des aires d'accueil • Communiquer sur l'offre de formation de la FRAPS sur le développement d'action de prévention santé pour les Gens du Voyage
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental du Loir-et-Cher • Les maires des communes membres de l'EPCI • Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire • CPAM du Loir-et-Cher • Santé Escale 41 • UFOLEP • Missions Locales • CRCDC • Education Nationale • UDAF

Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental du Loir-et-Cher • Communauté de communes Val de Cher Controis • CPAM du Loir-et-Cher • ARS Centre-Val de Loire • CAF • MSA
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de présence des Gens du voyage aux actions • Taux de présence des habitants aux actions • Modification pérenne des comportements : baisse consommation de produits sucrés à toute heure de la journée, aires et alentours propres...
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Tsigane Habitat via leur travailleur social bien identifié par les Gens du Voyage • APLEAT-ACEP qui effectue régulièrement des actions de prévention au sein des aires • Public volontaire pour les actions, notamment les enfants
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Image des Gens du Voyage auprès des habitants / discrimination • Illettrisme • Difficulté à aller vers le droit commun • Difficultés des services de droits communs à recevoir les voyageurs • La mobilité • L'accès à un logement choisi et pérenne (terrain privé, TFL...)

Axe 1 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables

Fiche action n°1-2 : Poursuivre l'inclusion des personnes en situation de handicap

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Les personnes en situation de handicap de la CCVCC
Constats	<p>D'après les statistiques au 31.12.2022, transmises par la CAF, la CCVCC est représentative du département en matière d'allocataire bénéficiaire de l'AAH et de famille percevant l'AEEH, ce qui est positif pour notre Communauté de Communes. Pour autant, cela signifie tout de même, que 774 personnes ont un handicap reconnu par l'Etat qui nécessite le versement d'une allocation et 240 familles ont un ou des enfants bénéficiaires de l'AEEH. C'est pourquoi, la Communauté de Communes Val de Cher Controis a choisi de poursuivre le travail autour de l'accompagnement du public en situation de handicap.</p> <p>Nous avons donc réuni, dans le cadre d'un Comité Technique, un groupe de professionnel afin de faire émerger les problématiques rencontrées par ce public.</p> <p>Il en est ressorti 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé <ul style="list-style-type: none"> ○ Répit des aidants ○ Difficultés d'obtention de bilan orthophoniste, paramédicaux... ○ Absence d'accueil de jour ○ Rupture des parcours santé • Scolarisation <ul style="list-style-type: none"> ○ L'obtention de stages pour les adolescents / apprentissages ○ Difficulté d'accès à une scolarisation modulaire inclusive et spécialisée ○ Rupture des parcours de scolarisation

	<ul style="list-style-type: none"> • Logement <ul style="list-style-type: none"> ○ Reste à charge important sur les aides à domicile ○ Rupture du parcours logement (parc restreint de logement adaptés) • L'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux droits : visibilité et lisibilité des aides, démarches majoritairement sur internet ○ Accessibilité des structures ○ Difficultés de mobilité et éloignement géographique
Objectif général	Apporter une réponse adaptée à tous
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des structures communautaires adaptées aux handicaps • Avoir les moyens d'accompagner les projets des personnes en situation de handicap • Sensibiliser le public, les élus aux handicaps
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la personne en situation de handicap dans ses projets professionnels (scolarisation, partenariat avec entreprises pour soutien des tuteurs de stage, annuaire de thématique des entreprises, âge d'accueil...) • Développer les projets d'inclusion et lieu de répit (jardin d'enfant spécialisé, famille « d'accueil » pour répit, soutien aux familles, point de relais / d'accueil des jeunes hors temps de scolarisation...) • Développer des solutions de logements et informer sur les droits et aide possibles pour l'aménagement des logements au handicap • Effectuer un diagnostic d'accessibilité des structures communautaires par un organisme habilité • Informer le public et les élus sur le quotidien d'une personne en situation de handicap
Calendrier prévisionnel	2026 - 2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CAF / PRH • CD, Vivre autonome • FRAPS • DAME, ITEP • Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation : toute difficulté de gestion d'une classe • Équipe mobile périnatale : pro qui peuvent intervenir dans les établissements • Équipe mobile de soutien à la parentalité d'enfants polyhandicapés • SAMSAH • Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées/Communauté

	<p>360°</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technothèque (aides techniques) • CAP Emploi • Mission Locale • Maison Bleue • Maison de l'Autonomie (MDPH) – PA/PH • UDAF
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes • Communes • CAF 41 • MSA
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Satisfaction des intervenants et des participants
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme des personnels
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des services • Diffusion des besoins • Accès aux services/aides défini par critère d'âge plus que par problématiques (ou critère de besoin)

Axe 1 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables

Fiche action n°1-3 : Poursuivre les actions en faveur du « Bien vieillir »

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • ASEPT • Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Les personnes de 65 ans et plus (def OMS)
Constats	<p>La Communauté de Communes Val de Cher Controis compte 65,2% de sa population ayant plus de 60 ans d'après les données de l'INSEE en 2019. A ce titre, il nous a semblé important d'accentuer l'accompagnement de ce public spécifique.</p> <p>C'est ainsi que nous avons réuni dans le cadre d'un Comité Technique un groupe de professionnel afin de faire émerger les problématiques rencontrées par ce public.</p> <p>Il en a découlé quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'aspect financier</u> : le reste à charge sur les soins (aide humaine, technique, aménagement habitat...) est trop important et met en difficulté les personnes, dont les revenus les plus modestes, souhaitant vivre à domicile. • <u>L'isolement</u> : social ou géographique, l'accès aux structures et aux activités est limité du fait de problème de mobilité dans le cadre rural qui est le nôtre. Les aidants s'épuisent, les accueils de jour en EHPAD sont peu utilisés car cela amène d'autres problématique dont le transport de la personne aidée. • <u>Santé</u> : l'âge avançant, le corps se détériore, l'accès aux soins et aux praticiens est d'autant plus important mais d'autant plus difficile.

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'accès aux droits</u> : La fracture numérique : les démarches administratives sont, presque, exclusivement à effectuer en ligne Manque de visibilité, lisibilité et d'accessibilité sur les aides, dispositifs existants, modalités de renseignement des dossiers de demandes exigeantes L'ouverture des droits (ASPA, pension réversion...) : l'ouverture des droits est problématique du fait des deux éléments précédents.
Objectif général	Avoir des seniors et jeunes seniors en bonne santé (physique et psycho-social)
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien, voire améliorer les capacités physiques, sociales et psychiques • Favoriser le maintien à domicile • Prévenir les risques liés à l'avancée en âge • Communiquer auprès du grand public, des personnes âgées et des aidants sur la prévention • Développer des actions de communication et de prévention pour les jeunes retraités
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le sport santé sur le territoire • Réaliser des actions dans le cadre de la semaine Bleue, Forum du Bien vieillir, Ma Retraite J'en Profite, informations sur les droits des PA... • Réaliser et/ou soutenir et valoriser les actions mises en place par les partenaires : ICOPE, programme ETP, actions éducatives des CPTS, Plan anti-chutes...
Calendrier prévisionnel	2027-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • EHPAD présents sur le territoire communautaire • CARSAT • SSIAD • Maison Bleue • Vivre Autonome • ADMR et autres associations d'aide à domicile • Mutuelles • AGIRC-ARCCO • MSA • ASEPT • CPTS • CPAM • FRAPS

	<ul style="list-style-type: none"> • Associations sportives • Siel Bleu • UDAF • Santé Escale 41 • DDVMA : dispositif Départemental Vieillesse et Maintien de l'Autonomie • Sépia 41
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des financeurs de Loir-et-Cher via les appels à projets • CARSAT • Fonds mutualistes • ARS Centre-Val de Loire • MSA • Conseil Départemental
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires satisfaction public • Nombre de personne utilisant ICOPE • Nombre de personnes suivies par ICOPE • Données santé – évolution des statistiques • Nombre d'actions proposées • Fréquentation des actions par le public • Pérennité des actions – indépendamment des contraintes financières
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des partenaires locaux • Relais de la communication par la mairie et structures locales • Solutions de transport pour les participants
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité des personnes âgées

Axe 2 : Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille

Fiche action n°2-1 : Soutien à la parentalité et l'éducation du jeune enfant

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Femmes enceintes, professionnels de la petite enfance, parents et futurs parents du territoire
Constats	<p>Il est diagnostiqué depuis plusieurs années, une baisse des naissances à l'échelle nationale, qui se confirme sur notre territoire. En 2021, cela représente 1 151 enfants de moins de 3 ans (<i>données INSEE RP 2021</i>).</p> <p>A travers diverses études et échanges avec les professionnels de terrain, il a été constaté que les enfants connaissent, depuis quelques années, une baisse de l'activité physique, une dégradation de la qualité de leur alimentation et plus de temps d'écran, ce qui impacte fortement leur santé et leur développement.</p> <p>Certains parents se retrouvent en difficulté dans la prise en charge et l'éducation de leurs enfants, ce qui se traduit par une baisse des interactions parent-enfant.</p> <p>De plus, une enquête menée de 2016 à 2018, démontre une mortalité maternelle d'environ 90 décès par an en France avec pour cause principale : le suicide. Ces suicides se produisent majoritairement entre 2 mois et un an après l'accouchement. La parentalité est une réelle charge mentale, c'est une vraie problématique à prendre en compte.</p> <p>Trois Comités Techniques ont eu lieu en juin et septembre 2024 sur la périnatalité, la parentalité et l'accompagnement des enfants de 0 à 17 ans. Il en est ressorti plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Parentalité</u> : Isolement des familles monoparentales, Charge mentale importante, Gestion du handicap de l'enfant, Manque de communication intra-familiale, Difficultés de gestion de la frustration de l'enfant, Pression pour l'acquisition de la propreté, Pression de la société pour être de « bons parents » • <u>Alimentation</u> : Des proportions inadaptées à l'âge de l'enfant, Trop grasse, Trop sucrée

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>La sédentarité</u> : L'écran comme « mode de garde », Peu d'activités physiques pour les 0-3 ans • <u>Périnatalité</u> : Charge mentale importante, Taux de suicide important chez les mères décédées (prise de risque pour la santé de l'enfant également), dépression post-partum • <u>Santé</u> : Problématiques d'hygiène (dentaire notamment), Vaccination obligatoire, Développement du langage freiné par le manque de communication (écran), Développement moteur freiné par un matériel inadapté (trotteur, transat...) et/ou un manque de stimulation
Objectif général	Soutenir les parents dans leur rôle et l'éducation du jeune enfant
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences parentales • Sensibiliser les parents à la santé de l'enfant • Sensibiliser à la Santé mentale des parents et futurs parents • Sensibiliser les femmes enceintes à la santé environnementale
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les lieux d'échange, lieux ressources pour parents (parents, mono-parents, parents d'enfant en situation de handicap) • Proposer aux familles du territoire des temps d'information, d'échange (forum, activités ponctuelles, conférences...) • Informer les parents sur le développement des enfants (langage, motricité...) • Sensibiliser les parents sur l'alimentation à fournir à un enfant de 0 à 3 ans • Sensibiliser les parents à l'importance de l'activité physique pour leur enfant • Favoriser le lien parent-enfant à travers des activités dédiées • Promouvoir auprès des sage-femmes libérales l'outil ORVEP : Outil Régional des Vulnérabilités en Périnatalité • Communiquer sur l'offre en ETP diabète gestationnel • Sensibiliser le public et les professionnels de première ligne à la dépression post-partum • Faire des actions de communication sur les perturbateurs endocriniens, la santé environnementale en lien avec la grossesse, les enfants
Calendrier prévisionnel	2025-2028

<p>Partenaires mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Santé Escale 41 • CAF 41 • Cap Parents (ancien SAPPH, Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en Situation de Handicap) à destination des personnes concernées et professionnels • Equipe mobile en périnatalité • CH Romorantin Lanthenay • MSA Berry-Touraine • UFOLEP • CPTS • Service Prévention PMI • PAT (Plan Alimentaire de Territoire) • Le PAYS • Associations (ex : Tout Ptits 41, Sens en Question, Pâtes au beurre, Tandem Handicap ...) • CPAM 41 • Professionnels de santé • La médiathèque départementale (prêt de jeux, instruments de musique, lecture avec les enfants, outils pour la découverte des sens, sensibilisation à l'environnement) • ADMR, SAAD (diffusion de l'information) • FRAPS (outils) • PRH ADAPEI (accompagnement des familles avec un enfant en situation de handicap) • 1000 premiers jours • CPAM
<p>Sources de financement potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAF 41 / REAAP • MSA Berry-Touraine • ARS • Le PAYS / CRTS • Conseil Départemental
<p>Évaluation (indicateurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées sur le territoire • Nombre de parents présents/sensibilisés • Nombre de partenaires impliqués
<p>Leviers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financements possibles • Nombreux partenaires • Présences des structures sur le territoire
<p>Freins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité • Communication • Disponibilité

Axe 2 : Poursuivre le déploiement d'actions en direction de la famille

Fiche action n°2-2 : Accès à la citoyenneté, soutien aux projets de jeunes et à la fonction parentale

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis Délocalisation possible suivant les projets de jeunes soutenus et accompagnés
Public cible	Pré-adolescents et adolescents résidants sur le territoire
Constats	<p><u>Données démographiques :</u> Les jeunes de moins de 25 ans représentent environ 12 000 individus soit près de 25% de la population communautaire. Le chiffre monte à 28,4% si nous incluons les moins de 30 ans. Les 15/29 représentent 6000 habitants (13% de la population totale). La démographie des moins de 30 ans baisse depuis 2010 (-0,7 % entre 20210 et 2021). 48,4 % des 15-24 ans sont sans activité professionnelle, 32 % des 20-24 ans déclarent vivre en couple (donnée INSEE 2021) Les 11-17 ans scolarisés représentent près de 3700 individus (soit 95 % de la population dans la tranche d'âge). De 18 à 24 ans, le taux de scolarisation diminue à 26%. La population jeune de l'EPCI rentre en masse dans des formations qualifiantes à partir de 15 ans (près de 33% des jeunes qui ne sont plus scolarisés possède un CAP, BEP ou équivalent). 87% du public en emploi se déplace.</p> <p>Environ de 2000 collégiens et 2700 lycéens résident sur le territoire Au 1^{er} janvier 2021 est recensé 7830 jeunes entre 3 et 17 ans sur le territoire Val de Cher Controis, soit 16.7 % de la population du territoire.</p>

	<p><u>Constats sociaux liées à la population jeune :</u></p> <p>Dans un contexte de crise où se renforcent les mutations des rapports entre les individus et la société (isolement social, développement de l'accès au numérique, etc....) la population jeune communautaire croise les mêmes problématiques que sur le reste du territoire national bien que certaines soient accentuées par la situation rurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des sites culturels et de pratique sportive • Problématique de discriminations et de violences sexistes/sexuelles • Précarité de l'emploi • Difficulté d'accès à l'information • Impact de la crise sanitaire sur les comportements sociaux • Engagement des jeunes sous valorisés dans les populations les plus précarisées • Problématiques liées à la santé physique et mentale (les demandes de consultation de psychologues par les jeunes de 18 à 24 ans qui sont passées de 56 % à 83 % des demandes au sein des établissements hospitaliers universitaires sur le territoire national) • Problématiques liées au logement et conditions d'hébergement • Problématique liée à la mobilité et à l'accès aux services publics en particulier • Difficulté d'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur (L'enquête PISA 2018 met en relief une différence de 107 points entre les élèves issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé, nettement supérieure à celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE (88 points) • Situation précarisée des « décrocheurs »
<p>Objectif général</p>	<p>Favoriser les initiatives et contribuer à l'accompagnement socio-éducatif des jeunes sur le territoire</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs temps de loisirs et de leur projet de vie tout en favorisant leur implication dans la vie communautaire : <ol style="list-style-type: none"> 1° Favoriser l'accès à la citoyenneté et contribuer à l'appropriation du territoire Communautaire 2° Prendre en compte les besoins et envies des jeunes 3° Impliquer les Jeunes dans la vie locale 4° Développer le sens des responsabilités et la prise d'initiative 5° Fournir les appuis nécessaires à l'accompagnement éducatif et pédagogique des jeunes en lien avec les partenaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir les familles dans l'éducation du jeune <ol style="list-style-type: none"> 1° contribuer à favoriser le dialogue parents/jeunes 2° Contribuer à renforcer la confiance des parents dans leur compétences parentales 3° Mieux informer les familles sur les problématiques rencontrées par les jeunes
<p>Description des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions et dispositifs visant à favoriser la prise de responsabilité et d'initiative des jeunes ainsi que l'accès à la citoyenneté, et contribuant à accompagner le public dans son parcours en soutenant les projets visant à animer le territoire et en offrant les services et ressources nécessaires en complémentarité de la famille. <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de manifestations collectives (culture, sports : fête de la jeunesse, fête du jeu, festival la Ptite Laine, Eclats de Lire... - Accès à l'information (réseau Information Jeunesse, Promeneurs du Net...) - Prévention (santé, alimentation, éducation physique, santé mentale, problématiques adolescentes, pratiques numériques, réseaux sociaux, ICAPS...) - Insertion, emploi (BAFA territoire, forum Job ETE) - Action de sensibilisation éducative (développement durable, Savoir Rouler à Velo, alimentation...) - Engagement (SNU, junior associations, stage découverte...) <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'action en direction des familles visant à au soutien à la parentalité <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de manifestations collectives (action de sensibilisation autour de la santé, de la parentalité (Evènement « Parentalité et Santé de l'enfant » en 2025, forum d'information, ateliers de pratique collective, conférences...) - Développement de lieux ou temps ressources pour les parents (café parent, groupe d'écoute...)
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2025-2028</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Santé Escale 41 • CAF 41 • MSA Berry-Touraine

<p>Partenaires mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UFOLEP • Missions Locales • France Travail • CPTS • PAT (Plan Alimentaire de Territoire) • Le PAYS • Associations (ex : Sens en Question, Pâtes au beurre, Tandem Handicap ...) • CPAM 41 • Professionnels de santé • La médiathèque départementale (prêt de jeux, instruments de musique, lecture avec les enfants, outils pour la découverte des sens, sensibilisation à l'environnement) • FRAPS (outils) • Communes membres de l'EPCI • Missions locales du Blaisois et du Romorantinais • Maisons France Services communautaires • Maison des Ados • Pôle numérique-CRIJ Centre val de Loire • Associations et juniors associations • PEP Ludobus • Ligue enseignement 41 • Département • Région Centre val de Loire (SRAV) • SMIEEOM Val de Cher • PRH ADAPEI (accompagnement des familles avec un enfant en situation de handicap) • Oppelia VRS41, Addiction France • Centre de Santé sexuelle, planning familial • CIDFF • CEGIDD • BIJ
<p>Sources de financement potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions familles et usagers • Financements de droit commun (CAF, MSA, ARS, Département) • Appels à projet • Valorisation des contributions partenariales • EPCI
<p>Evaluation (indicateurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes concernés et /ou accompagnés • Nombre de familles/parents participants aux actions • Niveau d'implication des jeunes dans le projet est remarquable (degré, fréquence, niveau de responsabilité endossée...) • Nombre de projets • Dimension innovante des projets • Impact sur le territoire (habitants, politique jeunesse, comportements globaux...) • Niveau de contribution des partenaires (implication sur l'organisation, appui technique, financier...)

<p>Leviers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence communautaire • Contractualisations CAF (PSO, CTG-Bonus Territoire) • Projet de territoire • Projet Educatif • Réseau partenarial • Mutualisation des moyens (communes, services) • Dynamisme des équipes d'encadrement du service jeunesse • Implication des communes membres
<p>Freins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte socio-économique • Contexte rural (mobilité, accès aux services publics) • Problématiques et états de la jeunesse (situations familiales, rapports au médias, réseaux sociaux, violences, harcèlement...) • Contexte budgétaire resserré

Axe 2: Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille

Fiche action n°2-3: Pérenniser et optimiser l'offre de services existante de la petite enfance

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Val de Cher Controis • CAF du Loir-et-Cher • MSA Berry-Touraine
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis et les communes associées par convention
Public cible	Les familles du territoire communautaire
Constats	<p>Il est diagnostiqué depuis plusieurs années, une baisse des naissances à l'échelle nationale, qui se confirme sur notre territoire. Au 31 décembre 2022, cela représente 2 009 enfants de 0 à 5 ans (<i>données CAF</i>) pour lesquels il est nécessaire d'avoir des structures d'accueil, un mode de garde adapté aux besoins des familles ou un service de soutien à la parentalité.</p> <p>A ce jour, la Communauté de Communes Val de Cher Controis recense, sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 Relais Petite Enfance (RPE) • 3 crèches et 1 micro-crèche en délégation de service public et 1 micro-crèche associative en convention* • 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)* • 2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) associatives <p>* encadrés par l'article L214-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)</p>
Objectif général	Accompagner les familles à la conciliation de leur vie personnelle et professionnelle

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir et faciliter, pour tous, l'accessibilité aux services • Maintenir, favoriser et veiller à l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins évolutifs des familles • Poursuivre les actions de parentalité sur le territoire en favorisant la diversité et la complémentarité avec les modes d'accueil.
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le SPPE (Service Public Petite Enfance). • Accompagner les porteurs de projet privés (mission du chargé de coopération CTG). • Veiller à l'adéquation entre l'offre et la demande des familles (quantitative et qualitative). • Veiller au taux de couverture sur l'EPCI en lien avec celui du département. • Veiller à la qualité en référence à la Charte nationale d'accueil du jeune enfant et à la Charte nationale de soutien à la parentalité dont les principes se déclinent sur l'ensemble des modes d'accueil. • Maintenir l'aide au financement destinée à l'acquisition de matériel pour l'activité d'assistant maternel nouvellement agréé ou transférant son activité au sein d'une MAM. • Créer une MAM communautaire. • Étudier la pertinence de la création d'un lieu ou service adapté pour l'accueil des jeunes enfants nécessitant un accompagnement spécifique. (Suspicion d'un handicap, troubles du développement...). • Étudier la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des familles ayant des besoins d'un mode d'accueil avec horaires atypiques (en lien avec le Schéma Départemental de Service aux Familles).
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Sources de financements potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • MSA • CRTS – PAYS
Evaluation (indicateurs)	Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures sur le territoire • Taux d'occupation des structures • Nombre d'assistants maternels agréées • Nombre de financements à l'acquisition du matériel pour Ass Mat et MAM accordés • Nombre de famille accueillis au LAEP Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à pouvoir recenser, via un Guichet Unique, les demandes d'accueil des familles (réguliers, occasionnels et urgences) • Application des principes des deux chartes

Axe 2 : Poursuivre le déploiement d'action en direction de la famille

Fiche action n°2-4 : Développer et maintenir les structures d'accueil existantes

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Val de Cher Controis • Caf du Loir et Cher
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Familles du territoire communautaire
Constats	<p>La Communauté de Communes, connaît une activité stable en termes de fréquentation des ACMS sur les dernières années (autour de 46500 journées d'accueil cumulées). La population est légèrement en baisse depuis 2015 (-0,3% en variation annuelle). La part des 0-14 ans qui approche les 29% de la population totale (recensement 2021). Le taux de natalité est fléchissant (8,3‰ pour la période 2015-2021 contre 9,9‰ de 2010 à 2015)</p> <p>Le territoire est un bassin d'emploi dynamique : Le taux de chômage est supérieur au niveau départemental (autour de 8% contre un peu plus de 6% au niveau départemental) mais un taux d'emploi qui avoisine les 69% (75,3 % au niveau Départemental, 68% au niveau national) -données 2021-2022</p> <p>Depuis juillet 2024, la Communauté de Communes est classée en Zone France Ruralité Revitalisation.</p> <p>La Communauté de Communes du Val de Cher Controis vit les problématiques symptomatiques des territoires ruraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès à certains services publics ou à la personne • Problèmes de mobilité des usagers • Situation du Bassin d'emploi • Isolement des habitants • Fracture numérique • Vieillesse progressive de la population • Affaiblissement de la densité démographique

	<p>Ces aspects sont à pondérer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité de vie (volet environnemental) • Les ressources naturelles (exemple : secteur agricole) • Un EPCI à fort pouvoir attractif au niveau touristique
Objectif général	<p>Maintenir la dynamique du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en proposant des temps et structures (ACM, tiers lieux) contribuant au soutien à la socialisation, l'éducation et la prévention en direction des familles, des enfants et des jeunes • en améliorant les dispositifs d'accueil existants.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre de garde adaptée aux besoins des familles (conciliation entre vie familiale et professionnelle) • Développer la participation et l'implication des usagers • Améliorer la qualité et lisibilité des services proposés • Développer la solidarité territoriale
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la place des structures d'accueil existance (renouvellement des conventions CAF, CTG, Bonus Territoire) • Instauration du dossier unique d'inscription (Projet Educatif, Projet Pédagogique, fiche d'inscription commune) • Poursuivre la réflexion et les initiatives menées dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap (groupe de paroles, formation des personnels et des stagiaires [Bafa Territoire], étude sur les équipements en lien avec les services techniques) • Amélioration de la situation d'accueil du public adolescent (rénovation de l'accueil de Selles sur Cher, Délocalisation de l'accueil de Montrichard, projet d'acquisition d'un nouveau minibus) • Aboutissement du projet EVS
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CAF/CNAF • MSA • Département (dont PMI) • Région • ARS • SDJES • Réseau partenarial (professionnel, associatif ...) • Communes membres de l'EPCI • Services supports • Société AIGA
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations et soutien au financement de la CAF • Prestations et soutien au financement de la MSA • Département (aide Sociale)

potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Région (CRST, ARS) • Familles (redevances) • EPCI
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation • Taux de participation des familles aux actions collectives • Renforcement des partenariats et développement de nouvelles collaborations • Pérennisation du service rendu (moyens humains, équipements...) • Couverture géographique des accueils
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique (Projet de Territoire) • Une méthodologie de travail basé sur le projet (Educatif, Pédagogique, d'animation...) • Soutien des partenaires (droit commun et autre partenariats) • Acteurs reconnus • Soutien du service Communication • Un service structuré (organisation interne, pilotage...) • Bassin associatif fort
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Une place limitée des parents dans l'action • Instabilité ponctuelle des équipes (difficultés recrutement, Turn Over...) • Des structures et acteurs disséminés sur le territoire • Enjeu fort sur les difficultés de mobilité du public • Baisse démographique (solde naturel négatif) • Contexte budgétaire resserré (échelle EPCI) • Contexte socio-économique en dégradation

Axe 3 : Renforcer la promotion et la prévention de la santé

Fiche action n°3-1 : Développer la promotion de la santé sur le territoire

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Habitants de la Communauté de Communes
Constats	<p>En 1986, la charte d'Ottawa a posé les grands principes de la promotion de la santé « La promotion de la santé est un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. »</p> <p>Afin d'y parvenir, il est nécessaire de passer par l'éducation à la santé de la population. Cela nécessite d'informer et former le public sur les risques liés à sa santé, en lui permettant de développer des compétences de responsabilités. Elle comprend tous les moyens pédagogiques susceptibles de faciliter l'accès des individus, aux connaissances utiles pour sa santé et de permettre l'acquisition de savoir-faire permettant de la conserver et de la développer.</p> <p>A cela s'ajoute, les actions de prévention : la première cause de décès, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, est le cancer (toutes localisations confondues), suivie de près par les maladies de l'appareil circulatoire puis du diabète. Les premières causes d'admission en Affection Longue Durée (ALD) sont pour les mêmes raisons. Il est nécessaire de développer les actions de prévention sur des thèmes comme le cancer, la nutrition, l'activité physique, entre autres, afin de responsabiliser le public et diminuer le nombre de décès prématuré.</p>
Objectif général	Avoir une population en bonne santé
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la promotion de la santé via l'éducation à la santé (santé mentale, nutrition et activité physique notamment)

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions sur tout le territoire afin d'aller au plus près de la population
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des journées de dépistage des cancers avec le CRCDC • Mettre en place des journée Santé avec la CPAM et Santé Escale 41 • Communiquer sur les campagnes nationales : SISM, Octobre Rose, Mars bleu... • Développer les actions en lien avec la Santé Mentale • Développer l'activité physique pour tous • Développer des actions sur la nutrition : sensibilisation sur l'alimentation locale, de saison et équilibrée • Identifier les structures de médiation santé (ex : Osons Nous Soigner) • Développer les bilans de prévention sur le territoire
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Mairies • MSA • Pays/PAT • Associations locales • Santé Escale 41 • CPTS • Professionnels de santé • Associations • ASEPT
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • CCVCC • ARS • CRST • MSA • CPAM • Mutuelles • DDETSPP • L'Inter-Régime • La Conférence des financeurs
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action mises en place • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de participants aux actions

Leviers	<ul style="list-style-type: none">• Présence de partenaires mobilisables• Nombreux APP• Nombreuses actions mises en place par les CPTS
Freins	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation du public, notamment en situation de précarité• Financier• Mobilité du public

Axe 3 : Renforcer la promotion et la prévention de la santé

Fiche action n°3-2 : Améliorer la visibilité des différentes missions des acteurs de la santé, du médico-social et du social auprès des professionnels et des élus

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Elus de la Communauté de Communes et les professionnels de la santé, du médico-social et du social
Constats	Lors d'un Comité Technique en septembre 2024, il a été mis en avant lors des discussions, qu'un manque de communication existe entre les professionnels. Aujourd'hui, du fait de la multiplicité d'acteurs sur le terrain, il est difficile de connaître les missions de chacun et ainsi d'orienter au mieux le public.
Objectif général	Avoir des acteurs de terrain qui sachent orienter le public de manière adaptée
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des temps de rencontre entre professionnels • Développer un moyen de communication à destination des professionnels et des élus
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un bilan annuel de la Convention Santé Famille avec la présence des professionnels, partenaires et élus du territoire • Créer une newsletter à destination des professionnels, partenaires et élus permettant de diffuser les informations concernant les actions en lien avec la CSF, conseils à diffuser au public et toutes informations concernant les structures ou professionnels pertinentes

Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CCVCC • Mairies • Ensembles des partenaires de la CSF • Ensemble des professionnels du territoire
Sources de financement potentielles	CCVCC
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres mises en place • Nombre de participants aux rencontres • Nombre de partenaires diffusant des informations via la Newsletter • Nombre de diffusion de la newsletter • Nombre de personne réceptrice de la newsletter
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un service Communication à la CCVCC pour aider à la conception de la newsletter • Volonté des professionnels à se connaître
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des professionnels pour une rencontre

Axe 3 : Renforcer la promotion et la prévention de la santé

Fiche action n°3-3 : Accompagnement des professionnels de santé et des étudiants

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Val de Cher Controis • Les CPTS : La Salamandre, Asclépios, Sologne Vallée du Cher • Agence d'Attractivité du Loir-et-Cher BeLC
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Professionnels de santé du territoire et étudiants en santé
Constats	Suite à la baisse du nombre de professionnels de santé sur le territoire, il est nécessaire d'être attractifs, aussi bien pour les professionnels de santé que pour les étudiants.
Objectif général	Avoir des professionnels de santé et des étudiants qui s'installent sur le territoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'attractivité du territoire • Favoriser l'accueil des étudiants • Développer l'offre de lieux de stage pour le service sanitaire • Développer les lieux de repos pour les étudiants en stage
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le partenariat avec l'agence d'attractivité • Travailler en lien avec les CPTS pour l'accueil des stagiaires et de professionnels de santé • Poursuivre le suivi des étudiants boursiers financés par la CCVCC • Rencontrer les professionnels du territoire pour présenter le service sanitaire (SeSa) • Reprendre le financement de PAÏS : Plateforme Alternative d'Innovation en Santé sur le territoire • Créer des logements pour les étudiants et professionnels de santé de passage

Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CCVCC • Ensemble des professionnels du territoire • Ecoles et universités de médecine et paramédicales
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • CCVCC • ARS • CPAM • Département • Région
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installation de professionnels de santé • Nombre de stage étudiant réalisé sur le territoire • Nombre de maître de stage sur le territoire • Nombre de professionnels sous PAÏS • Nombre de lieux de stage pour le service sanitaire sur le territoire
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage important par les MSP • Présence des CPTS • Nombre important de professionnels formés à être maître de stage (17 en 2024)
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Financier • Attractivité du territoire • Manque de logement

Axe 4 : Promouvoir la Santé Environnementale

Fiche action n°4-1 : Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Salariés, élus du territoire
Constats	<p>L'Urbanisme favorable à la santé (UFS), une approche qui repositionne les choix d'aménagement et d'urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat.</p> <p>Pour trois ans, l'ARS finance un poste de technicien UFS au CAUE afin que l'UFS soit pris en compte dans les projets d'urbanisme communaux. À la suite d'une convention entre l'ARS et le CAUE, les Contrats Locaux de Santé sont désormais invités lors des études de projet afin de lier tous les protagonistes de l'UFS.</p>
Objectif général	Avoir des élus et professionnels sensibilisés à l'Urbanisme Favorable à la Santé
Objectifs spécifiques	Sensibiliser les élus, les professionnels à l'UFS
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de sensibilisation à l'UFS : forum, stand • Travailler en lien avec le CAUE, le service logement de la CCVCC • Intégrer les instances de réalisation du SCoT, du PLUi
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la CCVCC • Mairies • SoliHa

Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mairies • CCVCC • Le Pays, CRST
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action de sensibilisation mises en place • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de participants aux actions • Nombre de participation aux travaux du CAUE, SCoT, PLUi
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de partenaires sur le sujet
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du public • Financier • Mobilisation de l'ensemble des acteurs

Axe 4 : Promouvoir la Santé Environnementale

Fiche action n°4-2 : Sensibiliser aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH), aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et à la lutte antivectorielle (LAV)

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes Val de Cher Controis • FREDON • INOVALIS • Rent to kill • Comité Départemental de lutte contre les EESH et de LAV
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Habitants, salariés, élus du territoire
Constats	<p>Les Espèces à Enjeux pour la Santé (EESH) sont les espèces animales ou végétales présentes sur le territoire qui peuvent impacter négativement la santé humaine, à savoir : l'ambrosie et les chenilles processionnaires. Elles sont inscrites sur le code de la santé publique : article D. 1338-1 à 10 relatif à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine.</p> <p>Le moustique tigre peut être considéré comme une EESH du fait qu'il est vecteur de maladie chez l'Homme, cependant, il n'est pas inscrit sur la liste du code de la santé. On le retrouvera sur le décret n° 2019-258 du 29 mai 2019, relatif à la prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes transferts tels que les moustiques tigres. Dans le cadre de sa mission de lutte contre la propagation des maladies vectorielles, l'ARS Centre-Val de Loire assure la surveillance de la progression de la colonisation du moustique tigre sur notre territoire (surveillance entomologique) et assure, en collaboration avec Santé publique France, la surveillance épidémiologique qui correspond au suivi des cas déclarés de dengue, chikungunya et Zika dans la région.</p> <p>En ce qui concerne les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), il s'agit d'espèce animales ou végétales qui ont été importées de l'étranger et qui se développent aujourd'hui sur notre territoire au détriment de la faune et la flore locale : Berce du Caucase (qui a malgré tout un impact sur la santé), le frelon asiatique, bambou, herbe de la pampa...</p>

	<p>Le département de Loir-et-Cher est un département pilote dans la mise en place d'un double arrêté préfectoral sur la lutte contre l'ambrosie et la berce du Caucase ainsi que les chenilles processionnaires. Ces arrêtés demandent la formation de personnes référentes sur le territoire concernant ces quatre espèces.</p> <p>En septembre 2024, seulement 4 référents ambrosie sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes (Soings en Sologne, Châteauvieux, Pouillé et Pontlevoy).</p> <p>Pour rappel, l'ambrosie est une plante dont le pollen est hautement allergisant, la berce du Caucase a, pour sa part, de la sève photosensible qui provoque d'importante brûlure après exposition au soleil et les chenilles processionnaires ont des poils urticants qui peuvent provoquer des démangeaisons, maux de gorge, conjonctivite...</p>
Objectif général	Avoir un public, des professionnels, des élus sensibilisés aux EESH
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public, les élus, les professionnels aux EESH • Développer un réseau de référents Santé Environnementale • Mettre en place un plan local de lutte de lutte contre les EESH et la LAV (sensibilisation, repérage, gestion, destruction) en lien avec FREDON et le comité départemental
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir auprès des élus (via Conseil Communautaire par exemple) pour sensibiliser aux EESH, EEE et à la lutte antivectorielle. • Créer des manifestations, actions de sensibilisation en direction du grand public pour informer sur la reconnaissance, les risques des EESH, et EEE, et la LAV • Réaliser des actions en direction des jeunes de sensibilisation (notamment à l'ambrosie avec le jeu réalisé par FREDON) • Diffuser les informations de FREDON et de l'ARS sur les périodes à risque allergène (ambrosie), les actions de lutte antivectorielle etc...
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • MSA Berry Touraine • Sologne Nature Environnement • CDPNE : Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement • Mairies • CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement • Associations locales • CPAM

Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Conseil Départemental • CCVCC • Le Pays : Leader
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de référents Santé Environnementale • Nombre d'action de sensibilisation mises en place • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de participants aux actions • Nombre de signalements reçus • Nombre de signalements traités • Prise en main de la plateforme nationale de signalement
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de partenaires sur le sujet • Prise de conscience des habitants sur le sujet de la santé environnementale • Nouvelle génération avec une sensibilité sur le sujet de la santé environnementale
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du public • Financier • Mobilisation de l'ensemble des acteurs

Axe 4 : Promouvoir la Santé Environnementale

Fiche action n°4-3 : Sensibiliser à l'éco-responsabilité

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Public cible	Habitants, salariés, élus du territoire
Constats	L'éco-responsabilité est une démarche qui consiste à intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les actions de la vie quotidienne, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Il s'agit de prendre conscience de l'impact de nos choix sur la planète et de mettre en œuvre des actions pour minimiser cet impact. Cela s'applique à la consommation (acheter moins mais mieux, réduire les emballages, prendre des produits durables et réparables), les déplacements (valoriser les mobilités dites « douces »), les déchets (trier, composter, réduire le gaspillage alimentaire).
Objectif général	Avoir une population, des élus sensibilisés à l'éco-responsabilité
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire • Sensibiliser à l'alimentation locale et de saison • Sensibiliser à la gestion des déchets : tri, recyclage, compostage...
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les sites de compostage/jardins/vergers partagés • Mettre en place des actions de sensibilisation du public à la gestion des déchets, au tri sélectif en lien avec le SMIEEOM • Soutenir les initiatives en lien avec la réparation, le recyclage, les ressourceries • Recenser les lieux proposant des réparations, du recyclage, des ressourceries • Accompagner, soutenir les projets des partenaires : actions en lien avec le Plan Alimentaire de Territoire : PAT, avoir une restauration

	<p>scolaire avec des menus végétariens, approvisionnés en produits locaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les ateliers proposés par les partenaires sur lutte contre le gaspillage alimentaire (SMIEEOM) • Projet WATTY : action sur les économies d'énergie en direction des enfants (PCAET) • Proposer des actions valorisant le « Do it Yourself » : création de produits d'hygiène/nettoyage soi-même...
Calendrier prévisionnel	2025-2028
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la CCVCC • Mairies • MSA • CDPNE • Pays/PAT • SMIEEOM • AMAP • Sologne Nature Environnement • Associations locales • Collectifs de citoyens
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mairies • CCVCC • ARS • CRST • Fond Européen Leader
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action de sensibilisation mises en place • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de participants aux actions
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de partenaires sur le sujet • Nouvelle génération plus sensibilisée sur le sujet • Associations locales pro-actives • Nombreux acteurs mobilisables • Présence d'AMAP
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du public • Financier • Mobilisation de l'ensemble des acteurs